



Parc naturel régional du Doubs Horloger

18 rue du Couvent - 25 210 Les Fontenelles

Tél : 03 81 68 53 32

www.parc-doubs-horloger.fr

Le quatre novembre deux mille vingt et un à vingt heures, le comité du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de l'Union à Maîche, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Etaient présents avec voix délibérative :

Yann BEUFILS, Dominique BERNARD, Agnès BERCOT, Aurélie BESCHET, Françoise BEURET, Luc BINDER, Francis BILLOD-MOREL, Fabrice BOBILLIER, Patrick BOISSEIN, Laure BOITEUX, Cédric BOLE, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Justine BRIQUEZ, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOLET, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Kévin FADIN, Laurent FAIVRE, Baptiste FAYARD, Jean-Pierre FRIGO, Alain GAIFFE, Florian GAIFFE, Fabrice GIRARDIN, Pascal GODIN, Aurore GOSSO, Suzanne GUERRIN, Thierry HOUSER, Bernard JACQUET, François JACQUOT, Christophe JANIN, Lydie LAB, Denis LEROUX, Valérie EL NIESS, Boris LOICHOT, Nicolas MARGUET, Roland MARTIN, Olivier MESNIER, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Dominique MOLLIER, Alain MORIN, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Frédéric MENETRIER, Denis NARBÉY, Nicolas PAGET, Jean-Luc PAGNOT, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Raphaël PEQUIGNOT, Vivien PERRET-GENTIL, Roland PERROT, Mélanie PRETTE, Catherine RACINE, Manuela RAMBAUD, Christian RAMEL, Elisabeth REDOUTEY, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Yves ROY, Françoise SANDOZ, Emmanuel SAULNIER, Noël SAUNIER, Charles SCHELLE, Hervé SIMONIN, Pascal STUDER, Véronique TATU, Gérard TIROLE, Pierre VAUFREY, Marie-Josèphe VERMOT, Franck VILLEMAIN, Baptiste VILLEMEN, Jérôme VOINET, Céline VUILLEMIN, Marielle WILCZAK, Alain MORIN.

Etaient absents excusés :

Didier BARTHOD, Patrick BERTIN, Christine BOUQUIN, Martial BOURNEL-BOSSON, Michèle CACHOT-USUNIER, Jacqueline CUENOT-STALDER, Hugo DEFORET, Isabelle HEINIGER, Sylvain HENRIET, Eric HOULLEY, Michel JAMES, Céline JEAMBRUN, Raphaël KRUCIEN, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Catherine MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Christian MOREL, Frédéric MOUREAUX, Daniel PRIEUR, Gilles ROBERT, Pascal ROUGNON, Marcelline VIPREY, Christelle VUILLEMIN, Jean-Luc Vuillemin, Pierre-Jean WYCART.

Etaient absents :

Christophe BERTHOLD, Jérôme BOILLON, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Lucine FAIVRE, Jean-Michel FEUVRIER, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Maurice GROSSET, Bénédicte HERARD, Pascal JACQUOT, Corinne PARATTE, Adrien PELLIGRINI, Bernard PRETOT, Patrice PRETTE, Hervé PREVITALI, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, André SIGRIST, Régis SOULET, Luc TAILLARD, Michel TROUILLOT, Gérard VAUCHIER, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné procuration à Marie-Paule BRAND
Martial BOURNEL-BOSSON a donné procuration à Cédric BOLE
Sylvain HENRIET a donné procuration à Francis BILLOD-MOREL
Eric HOULLEY a donné procuration à Valérie PAGNOT
Michel JAMES a donné procuration à Laurent FAIVRE
Raphaël KRUCIEN a donné procuration à Elisabeth REDOUTEY
Sylvie LE HIR a donné procuration à Denis LEROUX
Régis LIGIER a donné procuration à Véronique TATU
Catherine MAUVAIS a donné procuration à Nicolas PAGET
Anthony MERIQUE a donné procuration à Franck VILLEMAIN
Christian MOREL a donné procuration à Olivier MESNIER
Frédérique MOUREAUX a donné procuration à Frédéric MENETRIER
Daniel PRIEUR a donné procuration à Mélanie PRETRE
Gilles ROBERT a donné procuration à Roland MARTIN
Pascal ROUGNON a donné procuration à Dominique MOLLIER
Christelle VUILLEMIN a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO
Jean-Luc VUILLEMIN a donné procuration à Agnès BERCOT
Pierre-Jean WYCART a donné procuration à Alain MORIN

Monsieur Franck VILLEMAIN a été élu secrétaire.

Monsieur le Président constate le quorum et ouvre la séance. Il remercie M le Maire pour son accueil.

*** Présentation des Vice-Présidents**

Les vice-présidents élus lors de la réunion de bureau du 19 octobre sont :

- 1^{er} vice-président : Cédric Bôle en charge de la transition énergétique et des mobilités.
- 2^{ème} vice-président : Franck Villemain en charge de l'urbanisme, de l'architecture et des paysages.
- 3^{ème} vice-président : Gilles Robert en charge des milieux naturels et de la biodiversité.
- 4^{ème} vice-présidente : Valérie Pagnot en charge des relations transfrontalières.
- 5^{ème} vice-président : Anthony Cuenot en charge de la culture et des patrimoines.
- 6^{ème} vice-président : Jean-Pierre Frigo en charge de l'évaluation et de l'observation territoriale.
- 7^{ème} vice-président : Roland Martin en charge du tourisme, de l'économie et des services.
- 8^{ème} vice-président : Charles Schelle en charge de l'agriculture et de la forêt.

*** Mise en Place des commissions**

Les commissions thématiques ont pour objet d'étudier les programmes, les objectifs et opportunités d'actions, les méthodes et les évaluations. Le comité syndical peut décider de modifier le nombre ou le périmètre des commissions.

Elles sont présidées par un membre du Bureau du Parc qui rapporte les travaux de la commission.

Elles sont ouvertes à tous les membres élus du Comité syndical.

Afin de constituer les commissions qui animeront le Parc, nous vous proposons de classer les commissions en fonction de vos préférences. La répartition se fera autant que possible en vous offrant le 1er choix mais en cas de surnombre, une répartition en fonction des choix 2 et 3 pourra s'opérer en fonction de la représentation de chaque secteur dans les commissions. Si l'on considère que chaque membre du comité est membre d'une commission, cela représente 14 membres par commission. La répartition pourrait se faire en garantissant que chaque commission compte au minimum 12 membres et au maximum 20 membres.

a. Finances / RH / Relations extérieures / Communication : Denis Leroux

Objectifs de la commission :

- Préparation des budgets
- Suivi de l'exécution des budgets
- Gestion de la politique RH du Parc
- Représentations extérieures
- Suivi du mécénat
- Suivi de la politique de communication et de sensibilisation du PNR

Agents du Parc référents :

- Alexandra Romain, Finances et Ressources humaines
- Yannick Nancy, Directeur
- Océane Vincent, Chargée de communication

Groupes de travail/Commissions/Représentations :

Fédération des Parcs naturels régionaux	3 titulaires : - Le Président - Le directeur - 1 membre du bureau	
Commission d'appel d'offres	5 titulaires et 5 suppléants	Réunions en fonction du nombre de marchés
CNAS	1 titulaire	1 réunion par an En journée

b. Evaluation de la charte et observation territoriale : Jean-Pierre Frigo

Objectifs de la commission :

- Suivre la mise en œuvre de la charte
- Mise en œuvre du dispositif d'évaluation de la charte
- Mise en œuvre du logiciel d'évaluation EVA de la fédération des PNR
- Réalisation des grandes étapes d'évaluation des politiques du PNR pour l'évaluation à mi-parcours et pour l'évaluation en fin de charte.
- Mise en œuvre du SIG et gestion des bases de données du PNR

Agents du Parc référents :

- Chargé de mission évaluation : recrutement en cours.

c. Relations transfrontalières : Valérie Pagnot

Objectifs de la commission :

- Renouvellement de la convention de Partenariat avec le Parc du Doubs en Suisse.
- Elaboration et mise en œuvre du programme d'action partenarial avec l'APNRD

- Représentation auprès des instances franco-suisse : ArcJurassien.org, ArcJurassien.fr
- Suivi des fonds européens et notamment le programme Interreg 6

Projets en cours :

- Actualisation des chemins de la contrebande

Agents du Parc référents :

- Yannick Nancy, directeur

Groupes de travail/Commissions/Représentations :

Comité Stratégique Transfrontalier (APNRD)	4 titulaires dont le Président	1 à 2 comités par an En journée
Comité de l'Association pour le Parc Naturel Régional du Doubs (APNRD)	1 titulaire et 1 suppléant	4 à 6 comités par an En Suisse (Saignelégier) En soirée
Conférence consultative du GLCT AUD	1 titulaire	1 réunion par an.

d. Milieux naturels et biodiversité : Gilles Robert

Objectifs de la commission :

- Elaboration et suivi du programme d'action
- Lien avec les partenaires et représentation auprès des acteurs
- Co-animation de la commission des usagers de la nature (en lien avec la commission Agriculture et Forêt et la Commission Tourisme, économie et services)
- Préparation des avis sollicités.

Projets en cours :

- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Opération de plantation de haies
- Eco pâturage
- Programme d'animation Ressource Karstique Majeure

Agents du Parc référents :

- Maxime Delavelle, chargé de mission Milieux naturels et biodiversité.

Groupes de travail/Commissions/Représentations :

Comité Régional de la biodiversité	1 titulaire et 1 suppléant (parité)	1 à 2 réunions par an En journée à Dijon
Premier collège de la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Haut Doubs - Haute Loue	1 titulaire	2 réunions par an En journée + groupes de travail facultatifs
Comité de suivi environnemental du règlement d'eau du Doubs Franco Suisse	1 titulaire et 1 suppléant	

e. Urbanisme, Architecture et Paysages : Franck Villemain

Objectifs de la commission :

- Elaboration et suivi du programme d'action
- Lien avec les partenaires et représentation auprès des acteurs
- Préparation des avis sollicités.

Projets en cours :

- Entrées de bourgs
- Accompagnement des PLU/PLUI

Agents du Parc référents :

- Tania Jalocho, chargée de mission urbanisme et aménagement durable.
- Recrutement en cours, chargé de mission architecture et paysages.

Groupes de travail/Commissions/Représentations :

AUDAB Conseil d'Administration et Assemblée Générale	1 titulaire	1 assemblée générale par an 3 à 4 conseils d'administration par an Fin d'après-midi
--	-------------	--

f. Tourisme, économie et services : Roland Martin

Objectifs de la commission :

- Elaboration et suivi du programme d'action économie, tourisme et services
- Accompagnement des porteurs de projets
- Déclinaison locale de la marque « Valeurs Parc naturel régional »
- Elaboration du contrat de station
- Mise en œuvre du programme Avenir Montagne
- Lien avec les partenaires et représentation auprès des acteurs
- Co-animation de la commission des usagers de la nature (en lien avec la commission Agriculture et Forêt et la Commission Milieux naturels)
- Lien avec territoire d'industrie
- Préparation des avis sollicités.

Projets en cours :

- Contrat de station
- Diagnostic technique approfondi sports de pleine nature
- Lancement de la commission des usagers de la nature
- Avenir Montagne
- Association Luxe&Tech

Agents du Parc référents :

- Mathilde Passarin, chargée de mission économie et directrice de Luxe&Tech
- Sylvie Personeni, Chargée de mission tourisme
- Recrutement à lancer, chef de projet Avenir Montagne

Groupes de travail/Commissions/Représentations :

Comité Régional du Tourisme Conseil d'administration	1 titulaire et 1 suppléant	1 assemblée par an
Groupement d'Intérêt Public (GIP FTLV) Conseil scientifique et technique Microtechniques et Prototypage	1 titulaire	2 réunions par an En journée
Association Luxe & Tech Bureau et assemblée générale	1 titulaire	3 assemblées générales par an 5 bureaux par an En fin d'après-midi
Mission locale du Haut Doubs	1 titulaire et 1 suppléant	1 assemblée générale par an 3 conseils d'administration

g. Transition énergétique et mobilités : Cédric Bôle

Objectifs de la commission :

- Elaboration et suivi du programme transition énergétique et mobilités
- Accompagnement des porteurs de projets
- Elaboration du « Plan doux horloger »
- Lien avec les partenaires et représentation auprès des acteurs
- Préparation des avis sollicités.
- Objectif TEPOS

Projets en cours :

- Covoiturage « Arc Jurassien »
- Plan Doux-Horloger
- Challenge des mobilités en Bourgogne-Franche-Comté

Agents du Parc référents :

- Inès Maire-Amiot, chargée de mission transition énergétique et mobilités
- Recrutement à lancer, chargé de mission mobilités douces

h. Culture et patrimoine : Anthony Cuenot

Objectifs de la commission :

- Elaboration et suivi du programme culture et patrimoine
- Lien avec les partenaires et représentation auprès des acteurs
- Suivi de l'inscription des savoir-faire de mécanique horlogère et de mécanique d'art sur la liste représentative du patrimoine de l'humanité
- Préparation des avis sollicités.

Projets en cours :

- Projet Interreg Arc Horloger

Agents du Parc référents :

- Yannick Nancy, directeur

i. Agriculture et forêt : Charles Schelle

Objectifs de la commission :

- Elaboration et suivi du programme culture et patrimoine
- Lien avec les partenaires et représentation auprès des acteurs
- Déclinaison locale de la marque « Valeurs Parc naturel régional »
- Coanimation de la commission des usagers de la nature (en lien avec la commission Milieux Naturels et la Commission Tourisme, économie et services)
- Préparation des avis sollicités.

Projets en cours :

- Opération de plantation de haies
- Partenariat cycle de formation avec les COFOR sur la commercialisation

Agents du Parc référents :

- Maxime Delavelle, chargé de mission Milieux Naturels
- Inès Maire-Amiot, chargée de mission Transition Energétique
- Mathilde Passarin, chargée de mission Economie Durable

j. Objet n°2 du syndicat SCOT : Franck Villemain et Laure Boiteux

Objectifs de la commission :

- Elaboration et suivi du SCOT
- Préparation des avis sollicités.

Rôle du président de la commission :

- Il a pour mission de convoquer et d'animer les réunions.
- En lien avec le président, il fixe l'ordre du jour des commissions.
- Il rend compte de ses travaux au bureau et au comité syndical.
- Participe aux événements de la fédération des SCOT en lien avec sa mission.

Agents du Parc référents :

- Tania Jalocha, chargée de mission urbanisme durable

Composition de la commission : membres sortants du PETR et membres du bureau issus du PETR.

Groupes de travail/Commissions/Représentations :

Fédération des SCoT	1 titulaire et 1 suppléant	1 assemblée générale par an
Révision/Actualisation du projet agricole	1 titulaire	4 réunions

k. Objet n°3 du syndicat PETR du Pays Horloger : Denis Leroux

Objectifs de la commission :

- Suivi des contractualisations :
 - o ARS pour le CLS
 - o Région pour le contrat de territoire
 - o C@P25 pour les crédits inter intercommunalités
- Suivi de l'office du tourisme

Rôle du président de la commission :

- Il a pour mission de convoquer et d'animer les réunions.
- En lien avec le président, il fixe l'ordre du jour des commissions.
- Il rend compte de ses travaux au bureau et au comité syndical.

Agents du Parc référents :

- Marie Nezet, chargée de mission santé
- Sylvie Personeni, chargée de mission tourisme
- Yannick Nancy, directeur

Groupes de travail/Commissions/Représentations :

Conseil d'Administration de l'Office de tourisme du Pays Horloger Conseil d'administration	12 représentants <i>Pour mémoire :</i> - <i>Président du PETR</i> - <i>Présidents d'intercommunalités (3)</i> - <i>Référents tourisme du Pays Horloger (3)</i> - <i>Villes ayant un bureau de l'office (3)</i> - <i>Membres du comité (2)</i>	3- 4 réunions par an 2 représentants siègent au bureau Fin d'après-midi
Comité de pilotage du Contrat Local de Santé (CLS)	4 titulaires <i>Pour mémoire, le Maire de la commune où se situe l'hôpital est un des 4 titulaires</i>	2 comités par an En journée

A l'issue de la réunion la répartition est la suivante :

**COMMISSION TRANSITION
ENERGETIQUE ET MOBILITES**

NOM	PRENOM
GODIN	Pascal
LOICHOT	Boris
FAYARD	Baptiste
FADIN	Kevin
CUENOT-STALDER	Jacqueline
GAIFFE	Florian
EL NIESS	Valérie
HOUSER	Thierry
BINDER	Luc

**COMMISSION RELATIONS
TRANSFRONTALIERES**

NOM	PRENOM
VAUFREY	Pierre
GODIN	Pascal
MOLLIER	Dominique
RACINE	Catherine
CAGNON	Hervé

**COMMISSION MILIEUX
NATURELS ET BIODIVERSITE**

NOM	PRENOM
GUERRIN	Suzanne
CHATELAIN	David
MOREL	Thierry
DA COSTA	Jean-Philippe
PERRET GENTIL	Vivien
SIMONIN	Herve
REDOUTEY	Élisabeth
DÉFORET	Hugo
VERMOT	Marie Jo
BESCHET	Aurélie
VILLEMIN	Baptiste
MOUGIN	Joëlle
RONDOT	Dominique
COMMENT	Sébastien
EL NIESS	Valérie
BEAUFILS	Yann
FADIN	Kévin
JACQUOT	François
CLEMENCE	Pascal
BONVALOT	Léon
BINDER	Luc
ROGNON	Catherine
SANDOZ	Françoise

**COMMISSION
AGRICULTURE ET FORET**

NOM	PRENOM
BEURET	Françoise
VUILLEMIN	Céline
GAIFFE	Frédéric
BINDER	Luc
RENAUD	Jérôme
ROGNON	Catherine
BERTIN	Patrick
BRIQUEZ	Justine
MOREL	Christian
JACQUOT	Pascal
JAMES	Michel
MOUGIN	Joëlle
RAMBAUD	Manuela
BERNARD	Dominique
PERROT	Roland
RAMEL	Christian
SAUNIER	Noël
FADIN	Kévin
BONVALOT	Léon
PEQUIGNOT	Raphaël
BOBILLIER	Fabrice
SANDOZ	Françoise
MARGUET	Nicolas
JACQUOT	François
BILLOD-MOREL	Francis
CUENOT	Jean-Noël
FEUVRIER	Jean-Michel

**COMMISSION EVALUATION DE LA
CHARTRE ET OBSERVATION TERRITORIALE**

NOM	PRENOM
TROUILLOT	Michel
LOICHOT	Boris

**COMMISSION TOURISME,
ECONOMIE ET SERVICES**

NOM	PRENOM
MISERÉ	Francine
BOUQUIN	Christine
MOLLIER	Dominique
ROUGNON	Pascal
VUILLEMIN	Christelle
PANTEL	Alexandre
RONDOT	Dominique
TATU	Véronique
PRIEUR	Daniel
PAGNOT	Jean-Luc
GODIN	Pascal
MARTIN	Roland
LEROUX	Denis
LEHIR	Sylvie
LOICHOT	Boris ?
CCPSB ?	

**COMMISSION CULTURE ET
PATRIMOINES**

NOM	PRENOM
CAGNON	Hervé
MAUVAIS	Catherine
MARCHANT	Gérard
BRAND	Marie-Paule
GIRARDIN	Fabrice
VUILLEMIN	Jean-Luc

**COMMISSION URBANISME,
ARCHITECTURE ET PAYSAGES**

NOM	PRENOM
WYCART	Pierre-Jean
LAB	Lydie
BOITEUX	Laure
BONVALOT	Léon
JACQUET	Bernard
STUDER	Pascal
JANIN	Christophe
REDOUTEY	Elisabeth
MOUREAUX	Frédérique
PEQUIGNOT	Raphaël
SAULNIER	Emmanuel
NARBÉY	Denis

**COMMISSION FINANCES, RESSOURCES
HUMAINES, RELATIONS EXTERIEURES,
COMMUNICATION**

NOM	PRENOM
ROY	Yves
MERIQUE	Anthony
JEAMBRUN	Céline
BOURNEL BOSSON	Martial
RAMBAUD	Manuela
PERROT	Roland
BOBILLIER	Fabrice
MOLLIER	Dominique
JANIN	Christophe
ROGNON	Catherine
GIRARDIN	Fabrice

Toutefois l'ensemble des membres ne s'étant pas positionné, la composition sera définitivement arrêtée lors de la prochaine séance.

*** Délégations au bureau**

L'article 10 des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Doubs Horloger stipule que "le comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au bureau"

Dans l'intérêt du bon fonctionnement du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Doubs Horloger et conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le Président propose au Comité Syndical de déléguer au Bureau l'ensemble de ses attributions à l'exception :

- du vote du budget,
- de l'approbation du compte administratif,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement et de durée du syndicat,
- de l'adhésion du syndicat à un établissement public
- de la délégation de la gestion d'un service public
- de dispositions portant orientation en matière d'aménagement à l'échelle du syndicat, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire syndical et de politique de la ville.

De plus en référence à l'article R 333-14 du Code l'environnement, le comité syndical délègue au bureau le soin d'émettre les avis sollicités.

Approbation à l'unanimité.

*** Convention Avenir Montagne Ingénierie**

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger a été lauréat de l'appel à projet du plan de relance avenir montagne « ingénierie ».

La Convention engage le territoire bénéficiaire à élaborer, réorienter, conforter et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie touristique vers un tourisme toutes saisons, cohérent avec les objectifs de transition écologique. Le projet de territoire devra être conforme aux objectifs du programme Avenir Montagnes, visant un développement touristique équilibré, respectueux de la biodiversité et des paysages, et responsable.

Ce projet est financé par l'état dès la signature de la convention, il porte sur une ingénierie passant par le financement d'un poste et des dépenses connexes par l'état à hauteur de 60 000 euros/an sur deux ans soit 120 000.00 €.

Le comité autorise le président à signer la convention et à solliciter la subvention.

Approbation à l'unanimité.

***Création du poste de chef de projet Avenir Montagne**

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

- ✓ Mise en œuvre du programme Avenir Montagne

pour une durée de 2 ans (1 an minimum et 6 ans maximum).

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir :

- ✓ La date de fin du programme Avenir Montagne

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de chef de projet Avenir Montagne à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 / 35ème.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A.

L'agent devra justifier d'un diplôme de Bac +3 ou d'une expérience professionnelle en ingénierie touristique.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de IM 545.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Approbation à l'unanimité.

*** Convention Avélo2 ADEME sur le projet de mobilités douces « Modes doux Horloger »**

Le PNR du Doubs Horloger est lauréat de l'appel à projet AVELO 2. Cet appel à projet permettra de financer grâce à aux CEE (Certificats d'Economies d'Énergie) la réalisation d'un schéma directeur des modes doux sur le territoire du Scot, de financer des actions de sensibilisation, d'animation, de concertation et de communication (cf. fiche projet annexée). Afin de mettre en œuvre toutes ces actions, l'ADEME a décidé d'accompagner également le territoire en finançant le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission mobilités douces (contrat de mission) pour mettre en œuvre sa politique des mobilités douces (missions : réalisation du schéma, accompagnement de la maîtrise d'ouvrage, animation/communication, développement des services, accompagnement des changements de

pratiques sociales et comportement). A noter que nous sommes seulement deux territoires de BFC à bénéficier du financement d'un poste.

Pour engager ce partenariat avec l'ADEME, le Parc doit valider et signer deux conventions. Une pour les actions opérationnelles dont les crédits viennent des CEE, et la deuxième pour le financement du poste via des crédits ADEME.

Enfin, ce partenariat permettra de bénéficier :

- D'un accompagnement technique personnalisé par l'ADEME et le CEREMA,
- De bénéficier de 2 modules de formations de 2 jours :
 - o Connaissances de bases sur le cadre législatif et réglementaire et ses évolutions, les freins et leviers à la pratique du vélo, les différents outils des aménagements cyclables, etc.
 - o Thématiques plus opérationnelles en lien avec les besoins et les attentes des lauréats
- De bénéficier de 40 webinaires d'ici à 2024 sur différentes thématiques
- De bénéficier de retours d'expérience à travers le réseau AVELO2

Le budget de l'opération est le suivant :

Charges sur 3 ans		Recettes sur 3 ans	
Schéma directeur avec focus centres-bourgs	80 000 €	ADEME axe 1 et 3 (50%)	64 500 €
Concertation / animation	24 000 €	ADEME axe 4 (poste)	89 000 €
Expérimentations (étude avant-projet)	20 000 €		
Sous-total	124 000 €	Département aide cyclable sur étude (30%)	37 200 €
<i>Charges de personnel</i>		Département aide poste (30% max)	21 000 €
Poste de chef de projet	135 000 €		
Achat vélo électrique	3 500 €	Fonds propres Pnr :	
Bureautique	2 500 €	- Poste	27 500 €
Temps agent évaluation	5 000 €	- Actions	30 800 €
Sous-total	146 000 €		
TOTAL	270 000 €	TOTAL	270 000 €

Le comité autorise le président à signer les conventions et à solliciter les subvention et à engager les marchés relatifs à cet appel à projet.

Approbation à l'unanimité.

***Création du poste de chargé de mission mobilités douces**

Le Président informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique A afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

- ✓ Mise en œuvre de l'appel à projet AVELO2 Plan Doux Horloger

pour une durée de 3 ans (1 an minimum et 6 ans maximum).

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir :

- ✓ La date de fin du programme AVELO2.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de chargé de mission mobilités douces à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 / 35ème.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A.

L'agent devra justifier d'un diplôme de Bac +3 ou d'une expérience professionnelle dans le secteur des mobilités.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum de IM 545.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Approbation à l'unanimité.

*** Fonctionnement du syndicat**

*** Montant des participations statutaires 2021**

M le président présente le tableau des participations statutaires 2021. Les modalités de calcul sont définies à l'article 15 des statuts. L'année 2021 n'ayant pas été complète elles ont été calculées au prorata temporis au regard de l'arrêté de création du Syndicat mixte à savoir 114 jours sur 365.

Les communautés de communes de l'ancien PETR ayant financé la préfiguration du PNR par le biais de la participation statutaire du PETR s'étant déjà acquittées de leurs participations 2021 sur le budget du PETR repris dans les recettes du PNR ne sont pas concernées par cet appel à participation.

Les communautés de communes qui n'étaient pas membre du PETR et qui finançaient la préfiguration par le biais des conventions financières annuelles ne sont pas concernées par cet appel participation si elles ont réglé leur cotisation avant le 9 septembre. La création du Parc ayant rendu caduque les conventions, les communautés de communes n'ayant pas réglé leur part de convention recevront un appel à participation.

- Participation de la région Bourgogne-Franche-Comté : 107 753 €
- Participation du département du Doubs : 37 479,45 €

En complément, la dotation de l'Etat pour l'année 2021 a été fixée à 40 000 €

Approbation à l'unanimité.

* Ligne de trésorerie 2022

Plusieurs banques ont été sollicitées pour le renouvellement de la ligne de trésorerie :

	BANQUE POPULAIRE	CREDIT MUTUEL	CAISSE D'EPARGNE ligne interactive
Montant	350 000 €	Après examen de notre demande, le crédit mutuel n'est pas en mesure de donner une suite favorable à notre sollicitation car ils n'ont pas de budget antérieur pour le PNR, qui est une nouvelle structure.	250 000 €
Durée	12 mois		12 mois
Marge	0.46%		0.69%
Taux (marge + Euribor 3 mois) *	0.46%		0.69%
Appel de fonds	minimum 15 000 €		pas de minimum
Remboursements	au gré de la collectivité		au gré de la collectivité
Frais de dossier	néant		néant
Commission d'engagement	0.140 % du montant autorisé (mini 100 €) soit 490 € pour un montant de 350 000 €		0.10% du montant autorisé soit 250 € pour un montant de 250 000 euros
Coût par trimestre pour une utilisation en totalité sur 12 mois	402.50 €		
Commission de non utilisation	néant		0.05 % de la différence entre le montant de la LTI

*variable selon Euribor 3 mois (-0.552 % au 12/10/21)

Le comité décide de retenir l'offre de la Banque populaire.

Approbation à l'unanimité.

* **Contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage avec effet au 1er octobre**

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent assurer elles-mêmes l'indemnisation du chômage des agents publics en situation de perte involontaire d'emploi.

L'auto-assurance est le principe qui prévaut dans le secteur public : l'employeur public assure lui-même le risque de chômage de ses agents en prenant à sa charge la gestion administrative et le coût financier de l'indemnisation de ses anciens agents au titre du chômage.

Puisque l'employeur public en auto-assurance ne verse pas de contribution au régime d'assurance chômage, en cas de perte involontaire d'emploi d'un de ses agents, il supporte le coût de l'indemnisation sur son budget propre.

Pour leurs agents contractuels, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont la possibilité d'adhérer au régime d'assurance chômage. Sont concernés par cette adhésion les agents contractuels de droit public et de droit privé. L'adhésion est facultative et révocable.

Elle vaut pour l'ensemble des agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité quel que soit leur nombre.

Elle prend la forme d'un contrat d'adhésion conclu pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction.

Effets de l'adhésion :

- Les collectivités sont redevables de la cotisation pôle emploi sur les salaires des agents contractuels (part patronale de 4.05 % du brut de l'agent)
- Les agents contractuels involontairement privés d'emplois sont intégralement pris en charge et indemnisés par pôle emploi.
- Une période dite « de stage » de 6 mois est appliquée : durant cette période, l'employeur public verse les cotisations dues mais continue d'assurer l'indemnisation des agents dont la fin de contrat intervient au cours de cette période.

Le comité autorise le Président à signer la convention avec effet au 01/10/2021.

Approbation à l'unanimité.

* **Durée des amortissements**

Le Président rappelle aux membres du Bureau que, conformément à L.2321-2 27° du C.G.C.T., "les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes et leurs établissements publics dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants."

L'assemblée doit donc délibérer sur la durée d'amortissement des biens acquis :

Désignation	Article	Proposition
Documents d'urbanisme	202	10 ans
Concessions droits similaires	2051	5 ans
Matériel de bureau et informatique	2183	3 ans
Mobilier	2184	3 ans
Installations générales	2181	10 ans
Autres immos corporelles	2188	10 ans

Approbation à l'unanimité.

* Divers

* Remise des prix du challenge mobilité.

Présentation du film réalisé par les agents du Pays. La remise des prix aura lieu le 24 novembre.

* Lancement de la campagne RADON

Marie Nezet présente la campagne de mesure du radon sur le territoire. Le radon est un gaz radioactif inodore, incolore naturellement présent dans le sol et les roches. Le radon présente peu de risques dans l'air extérieur car il y est très dilué. Il peut cependant s'accumuler dans les espaces clos et mal ventilés des habitations. En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon après le tabac et avant l'amiante.

Des kits de mesure sont à disposition.

Le Président

Denis Leroux

